



## Edito

*La campagne électorale est marquée par une surenchère de haine et de propositions perverses visant à détricoter l'État de droit. Rendre audibles nos propositions de solidarité et de justice n'est pas chose facile.*

*La polarisation de l'agenda médiatique autour de Zemmour est le symptôme de la banalisation des idéologies d'extrême droite dans et par les médias dominants.*

*La prédation capitaliste sur l'information aggrave ce processus. Dénonçons l'Empire Bolloré, mais aussi l'assourdissant silence des pouvoirs publics et de l'ARCOM (ex-CSA) face à ce mouvement de concentration sans précédent.*

*Il faut revoir le cadre réglementaire et législatif, vieux de quarante ans – avant le numérique – pour garantir la liberté d'information et la pluralité des opinions.*

*La ligne éditoriale de ces médias est au service d'un projet politique ultra-réactionnaire et raciste.*

*Un collectif, STOP BOLLORÉ (<https://www.stopbollore.fr/>), composé d'associations, de journalistes, de syndicats, d'avocats, d'historiens, etc. a lancé un appel à mobilisation : saisine ARCOM, plainte au pénal, campagne de communication, mobilisation sociale...*

*La section lilloise a un rôle à jouer. Nous informerons les électeurs et interpellons les candidats à la députation!*



Emmanuelle Jourdan Chartier  
Présidente de la section LDH de Lille

## Le 12 mars, marchons à la fois pour le climat et pour la mixité des droits



### L'urgence climatique Samedi 12 mars

*A deux mois de l'élection présidentielle, l'urgence climatique et sociale est passée sous silence par les candidat.e.s et les médias. Alors que nos vies sont en jeu, ils préfèrent fermer leurs yeux.*

*Nous pouvons agir et faire de 2022 l'année où la France a enfin pris le chemin d'un avenir juste et soutenable pour toutes et tous. Nous n'attendrons pas 5 ans de plus.*

*Le 12 mars, nous marcherons pour que le climat retrouve sa juste place dans les débats, à la hauteur de l'urgence d'agir qui s'impose, dont les citoyens, eux, sont conscients*

*Un récent sondage publié par IPSOS nous apprend que le dérèglement climatique représenterait aujourd'hui un «enjeu capital» pour 94 % des Français interrogés. Pour 47 % d'entre eux, il serait prioritaire.*

*Alors, où est ce sujet dans les débats de l'élection présidentielle ? Où sont les propositions concrètes pour accélérer enfin les transitions de l'agriculture, des transports, de l'énergie ?*

*Nous pouvons changer nos vies maintenant. Nous pouvons bâtir un avenir juste et soutenable pour toutes et tous ... et faire payer les responsables.*

*La section LDH de Lille appelle à manifester pour le climat le samedi 12 mars à 14 heures.*

**14 h. Porte de Paris**

### Journées des droits des femmes du 8 au 12 mars



### Pour l'égalité dans le travail

*Si les Nations Unies ont officialisé cette célébration (et sa date) en 1977 et qu'elle a été instaurée en France en 1982 par le Président François Mitterrand, l'origine de la Journée de la femme, devenue "Journée des droits des femmes", est à chercher plus loin dans le temps : à l'époque de la lutte des ouvrières pour de meilleures conditions de travail, et de celle des suffragettes pour le droit de vote, soit dans la première partie du XXe siècle.*

*Chaque année, cette journée est l'occasion de remettre sous les projecteurs les nombreuses inégalités dont sont encore victimes les femmes par rapport aux hommes, chiffres à l'appui. Le salaire mensuel net moyen des femmes en France est notamment, selon l'INSEE fin 2019, de 16,8 % inférieur à celui des hommes. Les militantes des droits des femmes dénoncent aussi les violences faites aux femmes et les féminicides, sur fond de sexisme et de patriarcat, sachant qu'en 2021, 113 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex.*

### 14 h. 30 République



Nous nous employons à faire converger les deux manifestations

## Venue de Zemmour à Lille L'intervention de notre présidente



Lors de la venue à Lille d'Eric Zemmour, le 5 février, notre section a appelé à un rassemblement sur la dalle des droits de l'Homme, place de la République. Notre présidente, Emmanuelle Jourdan-Chartier y a pris la parole :

« La section lilloise de la Ligue des Droits de l'Homme est indignée par la venue de Zemmour à Lille.

Les extrêmes-droites diffusent des idées racistes et nationalistes qui font peser sur la démocratie un danger imminent. Elles défendent une vision du monde fondée sur une conception absolue des différences entre races, nations, ethnies, cultures. C'est la destruction de l'universalisme qui fonde le projet républicain et les combats de la LDH depuis l'Affaire Dreyfus.

### La destruction de l'Universalisme

Le refus de l'égalité des droits est au cœur de l'idéologie de Zemmour. Les étrangers, les musulmans, les juifs, les mouvements de défense des minorités, les féministes, les écologistes, maintenant les personnes en situation de handicap et d'autres demain sont désignés coupables de ne pas être dans le moule d'une France uniforme fantasmée par Zemmour.

Ce nationalisme ethnique et islamophobe menace les fondements de notre État de droit. Mais nous sommes tout aussi indignés par la complicité de certains politiques, du gouvernement et des médias dans la diffusion de ses idées. Nous sommes scandalisés par les projets ou petites phrases qui proposent un tri entre les « bons citoyens » et ceux qui seraient « indignes » ou « rebelles ».

**Ce nationalisme ethnique et islamophobe menace les fondements de notre état de droit**

*C'est ainsi que s'ouvrent des brèches dans lesquelles s'engouffrent les extrêmes droites, qui se nourrissent de la relativisation des droits fondamentaux. Scandalisés quand Pécresse, reprenant le « Kärcher » de Sarkozy, assène que les coupables de crimes ou de délits dans certaines zones seraient à « priver de leur citoyenneté »*

*Scandalisés par les multiples attaques contre la Convention Européenne des Droits de l'Homme .*

*Scandalisés plus encore quand ces propos émanent du Président garant de la constitution.*

*- 2007, création d'un ministère de l'identité nationale par Sarkozy,*

*- 2015, déchéance de nationalité proposée par Hollande,*

*- Et aujourd'hui Macron affirme que "Les devoirs valent avant les droits" ou qu'une personne non vaccinée « n'est plus un citoyen ».*

### Une division haineuse de la société

L'article 6 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen pose que la loi doit être la même pour tous, tous les citoyens étant égaux à ses yeux. Ce texte unit humanité et citoyenneté, signifiant leur complémentarité essentielle. De même que les droits attachés au simple fait d'être humain ne sont pas conditionnés à des devoirs, il n'y a pas de condition préalable à l'exercice de la citoyenneté. Ces propos et propositions distillent une vision de la société et de la citoyenneté fondée sur la même division haineuse que celle de Zemmour. Ils remettent en cause le principe d'égalité civile et pénale qui est au cœur du projet républicain depuis 1789.

*C'est pourquoi au-delà de la dénonciation de Zemmour, nous rappelons au gouvernement qu'il ne peut se rendre coupable de la diffusion de ces idées. L'aspiration autoritaire du pouvoir, l'idée d'un État promoteur d'un ordre moral, doivent être systématiquement combattues.*

*Nous sommes scandalisés mais mobilisés !*



## Remise laconique à la CODRESE

Alors que les membres LDH de la CODRESE s'apprêtaient à déposer les dossiers rassemblés en vue de la session de mars, le message suivant nous est parvenu, sans explication pour justifier une remise inhabituelle

« Je vous informe que pour une raison indépendante de notre volonté la CODRESE prévue le vendredi 18 mars 2022 ne pourra se tenir.

Des informations complémentaires vous seront communiquées ultérieurement.

La semaine de dépôt de dossiers prévue du lundi 14 février 2022 au vendredi 18 février 2022 est donc annulée.

Pour les associations ayant déjà déposé leurs dossiers vous pourrez, si vous le souhaitez, venir les récupérer. Merci dans ce cas de bien vouloir préciser le jour de votre venue.

En vous remerciant par avance pour votre compréhension.... »

Quelle mauvaise nouvelle pour notre travail! et surtout ceux et celles que nous aidons à acquérir un droit...fondamental Roseline Tiset



## Tristes chiffres !

En 2021, ce sont 528 personnes qui sont décédées sans domicile fixe (535 en 2020, 531 en 2019, 612 en 2018). Leur moyenne d'âge est de 48 ans. A Lille, il y en a eu 19 recensées ; et 53 dans le Nord et le Pas-de-Calais. "

Elisa Delille



## **Henri Leclerc : « Les enfants de djihadistes français en Syrie "ne sont pas responsables »**

### **Il faut rapatrier toutes les femmes et tous les enfants français détenus dans le nord-est syrien**

La Ligue des droits de l'Homme (LDH), Amnesty international, Human Rights Watch, UNICEF-France et le Collectif des familles unies ont tenu une conférence de presse présidée par Malik Salemkour, président de la LDH, le mardi 15 février.

**200 enfants et leurs mères, de nationalité française, sont retenus dans des camps du nord-est syrien depuis 3, 4 et parfois 5 ans. Les deux tiers de ces enfants étaient âgés de moins de 6 ans en entrant dans ces camps, certains y sont nés.**

**Ils manquent de soin, sont sous-alimentés et très peu scolarisés. Ils affrontent des températures extrêmes, plus de 40 degrés l'été et moins 10 degrés l'hiver, sous des tentes de fortune. Ils passent leur enfance entourés de barbelés, dans une zone de guerre en proie à toutes les violences. De telles conditions inhumaines portent gravement atteinte à leur intégrité physique et psychique.**

**Ces enfants sont français : leurs grands-parents, leurs oncles, leurs tantes, les attendent en France depuis des années. Ces femmes sont françaises : elles ne sont judiciarisées qu'en France, ne peuvent être jugées dans le nord-est syrien, et sont sous le coup d'un mandat d'arrêt international français. Les autorités qui les détiennent appellent, depuis des années, tous les pays étrangers, et notamment la France, à procéder au rapatriement.**

## **La France de plus en plus isolée**

**La justice antiterroriste française est de son côté mobilisée. Pour des raisons tant humanitaires que sécuritaires, la CNCDH, le Défenseur des droits, le CICR, la Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, le Haut-commissaire aux droits de l'Homme de l'ONU appellent également au rapatriement des femmes et des enfants français.**

**La France, elle, fait le choix d'abandonner ces enfants et leurs mères en ne rapatriant qu'au « cas par cas » certains enfants, sans leurs mères, sur des critères opaques et discrétionnaires. Durant l'année 2021 plus de 330 femmes et enfants étrangers ont été rapatriés dans leurs pays respectifs. 97 d'entre eux, dont seulement 7 enfants français, étaient européens. Le dernier rapatriement effectué par la France remonte à janvier 2021, depuis plus aucun enfant n'a été rapatrié. Une française de 28 ans est morte faute de soins dans le camp de Roj le 14 décembre dernier : elle laisse derrière elle une petite orpheline de 6 ans que la France, à ce jour, n'a toujours pas de rapatriée. La position de la France, qui persiste à refuser le rapatriement de tous ces enfants et leurs mères, est de plus en plus isolée. La Belgique, la Finlande, les Pays-Bas, la Suède, le Danemark et l'Allemagne, par exemple, commencent à rapatrier leurs ressortissants.**

**Sur place, la situation sécuritaire ne cesse de se dégrader comme en témoigne la récente prise d'assaut d'une prison par l'organisation terroriste Daech, ce qui a permis la libération et la fuite de nombreux djihadistes et a fait de nombreuses victimes parmi les enfants qui y étaient détenus.**



Henri Leclerc a notamment déclaré

**"Ramenons-les en France, c'est notre devoir le plus absolu", a exhorté Henri Leclerc, président d'honneur de la Ligue des droits de l'Homme, sur BFMTV.**

**L'avocat s'est indigné du "silence du gouvernement" sur le sort des enfants de djihadistes français "en train de mourir" en Syrie, en jugeant que les rapatrier était "notre devoir le plus absolu". "Ces enfants ne sont pas responsables,**

**ces enfants ne portent pas les fautes de leurs parents", a déclaré le président d'honneur de la Ligue des droits de l'Homme (LDH) affirmant ne pas demander au gouvernement "de résoudre la question des djihadistes" mais celle des enfants français actuellement dans les camps en Syrie.**

## **29 enfants morts de déperissement**

**"Il y a eu dans ces camps 29 enfants qui sont morts et le service de santé de l'ONU a dit qu'ils étaient morts dans un état de déperissement épouvantable, de malnutrition, de froid", a poursuivi l'avocat.**

**"Je ne comprends pas le silence du gouvernement". "Le seul problème que je pose, c'est de savoir si nous allons laisser mourir des enfants français dans de telles conditions et de ne pas appliquer la convention internationale des droits de l'enfant qui nous impose de les rapatrier en France", a ajouté Me Henri Leclerc. "Il ne dit rien, le président de la République. Il avait dit à un moment 'on traitera au cas par cas', mais il n'y a plus la moindre réponse".**

**"Le président tchétchène a dit qu'il fallait rapatrier les enfants, Donald Trump a fait rapatrier les enfants américains, Vladimir Poutine a fait rapatrier les enfants russes. La France, rien. Qu'est ce que c'est que cette image de la France ?", a encore interrogé Henri Leclerc.**

**Une plainte déposée contre la France. Des avocats ont annoncé la semaine dernière que des familles d'enfants de djihadistes français actuellement dans des camps avaient déposé une plainte contre la France auprès du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, en dénonçant l'"inaction" de l'Etat.**

**Au total, plus de 2.500 enfants de 30 nationalités ont été capturés avec leurs familles au fil de la déroute du groupe djihadiste Etat islamique (EI) et placés dans trois camps du nord-est de la Syrie, selon l'ONG Save the Children. La semaine dernière, Emmanuel Macron a affirmé qu'il n'existait pas actuellement de programme de retour des djihadistes français détenus en Syrie ou en Irak, qui seront "d'abord judiciarisés" dans ces pays, sans évoquer le sort des enfants.**





**Contrat d'engagement républicain :**

## les élus locaux doivent protéger la liberté associative

Communiqué commun, à l'initiative de la LDH, et signé par 24 organisations et associations

Les organisations et associations signataires avec leurs représentants locaux saisissent les maires et les présidences des collectivités territoriales avec leurs associations d'élus (Maires de France, Départements de France, Régions de France...) sur les conditions de mise en œuvre du contrat d'engagement républicain et sur le soutien nécessaire à la liberté associative :

« En dépit des sérieuses réserves de la Défenseure des droits, du Haut conseil à la vie associative, de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, le décret du 31 décembre 2021 instaurant le « contrat d'engagement républicain » prévu par la loi « confortant les principes de la République » a été publié le 1er janvier 2022, pour une mise en œuvre immédiate.

Nos organisations et associations ont fortement alerté les pouvoirs publics sur les contraintes posées par le dispositif ainsi détaillé, qui va au-delà des prescriptions déjà trop lourdes posées par la loi qui l'institue, avec de graves risques de stigmatisations et d'interprétations divergentes ou arbitraires.

### Une surveillance généralisée des associations

Ce « contrat » organise, au mépris de la liberté associative, une surveillance généralisée des associations qui solliciteront auprès de vous des subventions ou la mise à disposition d'une salle publique.

Remettant en cause l'autonomie des collectivités territoriales, plusieurs associations d'élus et de collectivités ont pointé un transfert excessif de responsabilités et de lourdes difficultés opérationnelles.

En effet, ce « contrat » vous contraint aussi car les élus locaux ne devraient plus seulement apprécier la qualité du projet présenté par une association pour décider de le soutenir ou non, mais devraient mettre en place un contrôle général de son organisation, du comportement de ses membres ou de ses actions de plaidoyer.

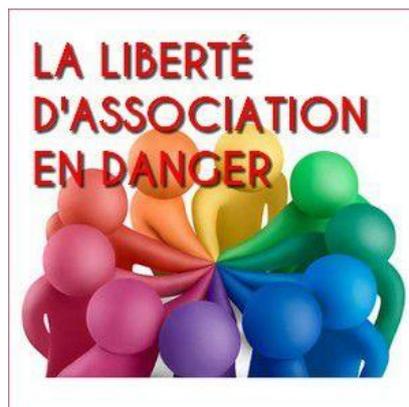
Cet acte de défiance envers toutes les associations risque de les fragiliser au moment même où leur engagement est essentiel pour le maintien de la paix sociale et l'exercice de la citoyenneté.

Nous vous informons que des recours seront engagés devant le Conseil d'Etat contre ce décret, en pointant les atteintes aux libertés d'expression et d'association, la disproportion du mécanisme de responsabilité collective pesant sur les dirigeants, salariés, membres et bénévoles des associations, et l'inconstitutionnalité des nouveaux dispositifs d'agrément prévu.

Cependant, le « contrat d'engagement républicain » est d'ores et déjà pleinement applicable ouvrant des difficultés et tensions que vous pouvez aider à prévenir.

C'est pourquoi, tout en respectant la loi qui l'impose, nous vous demandons de rendre ce « contrat » sans effets, particulièrement sur les dispositifs de contrôle intrusifs envisagés par le décret, et à le faire savoir, car il est possible de lutter contre les dérives et comportements sectaires ou intégristes sans porter atteinte aux libertés de toutes et tous, à la libre expression et à l'engagement citoyen.

La période est déjà difficile pour une grande partie de la population et les actions de solidarité sont plus que nécessaires. Ce contexte appelle encore plus à favoriser et à soutenir la richesse et la diversité associative avec leurs projets collectifs qui sont, par nature, la traduction d'une citoyenneté inscrite dans l'intérêt général. »  
Paris, le 14 février 2022



## La LdH de Lille investit



La section lilloise de la Ligue des droits de l'Homme est heureuse de vous transmettre le lien vers la toute nouvelle chaîne YouTube de notre section.

En effet, comme nous l'avions annoncé lors du Forum des libertés, une captation des différentes tables rondes et conférences a été effectuée. Les vidéos du Forum sont désormais en ligne.



Vous retrouverez les captations des tables rondes de

- Jean-Louis Bianco,
- Michel Deneken,
- Vanessa Codaccioni
- Michaël Zemmour,

mais aussi celles des conférences de

- Nicolas Lebourg,
- Julien Talpin,
- Danielle Tartakowsky
- François Héran.

<https://www.youtube.com/channel/UCoQtWeEaDOOYQMVIGkIdxYO>

Si vous souhaitez mieux nous connaître, vous pouvez nous suivre sur notre page

facebook : <https://www.facebook.com/forum.ldhlille>

ou sur notre compte twitter @ldh\_lille

ou encore consulter notre site

web : <https://site.ldh-france.org/lille>

Céleste Bernard



8 mars 2022 : Journée internationale des femmes

## La Marche du 12 sous le signe du TRAVAIL



Le Préambule de la Constitution de 1946, comme en 1948 la Déclaration des droits de l'Homme, proclame « l'Égalité entre hommes et femmes dans tous les domaines » et plus précisément « l'égalité dans le travail salarié ».

Malgré une certaine réduction des écarts en ces dernières décennies, les femmes sont au travail encore plus mal payées que les hommes, plus maltraitées aussi : le harcèlement sexuel défraie encore la chronique.

### **A travail égal, salaire inégal ! Encore !**

Mais l'inégalité « de genre » ne s'arrête pas là : le slogan des années 80/90 « dernières embauchées, premières licenciées » reste d'actualité. En période de chômage, priorité aux hommes dans l'accès à l'emploi ! Les femmes n'ont-elles pas un autre lieu de travail, informel celui-là, où les heures ne sont ni comptées, ni payées, mais faites gratuitement ....au nom de l'amour ?

Du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, le travail fait à la maison, pas comptabilisé dans le PIB, pourrait représenter, si mesuré, de 30 à 70 % dans les pays riches et 100 à 110 % dans les pays pauvres (selon un calcul fictif, s'entend, mais très éclairant quant à la charge).

Et pourtant depuis toujours, et surtout en 14/18, les femmes ont prouvé qu'elles pouvaient exercer tous les métiers !

Cette inégalité dans le travail constitue la plus flagrante injustice sociale mondiale !

Le travail salarié des femmes reste une variable d'ajustement : selon le contexte, selon le régime en place, selon les impératifs productivistes à court terme .....

C'est pourquoi, le 12 mars les voix des femmes et de leurs alliés en tous genres dénonceront cette injustice pour réclamer : un juste partage de toute l'activité socialement utile :

\* partage du travail salarié à salaire égal

\* partage du travail non rémunéré

\* partage de l'exercice de la parentalité

\*partage de la vie citoyenne et politique.



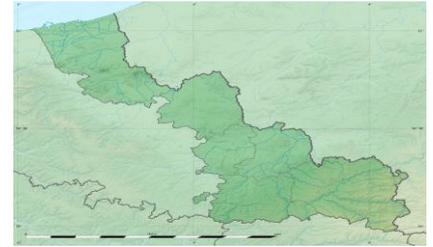
Car, malgré les discriminations de toutes sortes qui font fi des lois en vigueur, comme des Conventions européennes et internationales signées, les femmes se maintiennent sur le marché de l'emploi, refusent le temps partiel imposé, car seul un emploi rémunéré assure l'indépendance économique et un choix de vie libre de toute sujétion.

Une seule solution, l'ÉgalitéE et la Mixité de tous les droits dans tous les domaines. Roseline Tiset

### **Place de la République 14h30, samedi 12 mars**



## Assemblée Générale de la Fédération Nord



La Fédération du Nord de la Ligue des droits de l'Homme a tenu son assemblée Générale annuelle le samedi 5 février au siège de la section de Lille. L'ensemble des sections étaient représentées, à l'exception de la section de Somain : Cambrai, Dunkerque, Lille, Roubaix-Tourcoing.

### • Le quitus

Le président fédéral, Michel Legrand a présenté son rapport moral pour l'année 2021. Après débat ce rapport a été adopté à l'unanimité des 16 mandats présents.

Le secrétaire Gérard Minet a présenté son rapport d'activités. Après débat ce rapport a été adopté par 13 mandats Pour et 3 Abstentions (Dunkerque).

Le trésorier, Jacques Poquet a présenté le rapport financier qui, après débat, a été adopté à l'unanimité

L'Assemblée Générale a entendu les rapports d'activité des sections.

### • Les projets

Le Bureau sortant, à nouveau candidat, a présenté ses perspectives d'actions pour 2022: Lutte contre le racisme la xénophobie, le sexisme ; Soutien aux immigrés et aux sans-papiers ; société de surveillance et video-surveillance ; défense des libertés publiques et interpellation des candidats aux élections ; solidarité internationale.

La fédération assurera la circulation de l'exposition « Quand l'âge vient ». Un panneau complémentaire sera réalisé sur la situation dans les EHPAD afin de répondre à l'actualité.

La Fédération rouvrira en septembre le cycle de formation sur les droits des étrangers.

3 comités fédéraux se tiendront à Dunkerque (en mai), Cambrai (en septembre), et Lille (en janvier). Les notes d'information seront maintenues. Les sections seront relancées et fédérées.

L'Assemblée Générale a procédé à l'élection du Bureau. Ont été élus :  
Président : Michel Legrand (Cambrai) –  
Secrétaire : Gérard Minet (Lille) –  
Trésorier : Jacques Poquet (Lille)

# Solidarité avec le peuple ukrainien



*La Ligue des droits de l'Homme (LDH) condamne la décision du président Russe Vladimir Poutine de déclencher une guerre d'invasion contre l'Ukraine, après des mois de discussions diplomatiques stériles.*

*Elle voit dans cette agression la confirmation de la tendance lourde qu'ont les régimes totalitaires à faire prévaloir la force en tout temps, au mépris du droit international, de la souveraineté des Etats et des droits fondamentaux des peuples. Elle souligne que l'absence de réactions effectives face aux atteintes portées aux libertés, aux droits de l'Homme et à leurs défenseurs nourrit une culture de la violence, de la guerre et du conflit.*

*Face à ce lourd défi menaçant toutes les démocraties, elle appelle la communauté internationale et la France à intervenir d'urgence pour obtenir une désescalade immédiate et la protection des populations civiles déjà durement touchées.*

*La LDH exprime sa totale solidarité avec le peuple ukrainien et participera à toutes les initiatives partout en France allant dans le sens de la paix et de l'intérêt des peuples concernés.*

**Communiqué LDH**  
Paris, le 24 février 2022



## Donetsk et Louhansk, deux républiques autoproclamées prorusses



